

peau national. Tous les pays du monde, des plus humbles, des plus petits jusqu'aux plus puissants, ont leur drapeau national. Chaque pays a son emblème dont il est fier. Cette coutume existe partout, sur tous les continents, dans toutes les parties du monde. Cet emblème, à travers les âges, a pu porter tour à tour le nom d'oriflamme, de guidon, de bannière, d'étendard, etc., etc., toujours, quel que fût son nom, il y eut quelque chose de ce genre, représentatif d'abord de certains individus, de certains clans, de certains groupements, enfin, de toute une nation. Le chevalier du moyen âge, défenseur de toutes les bonnes causes, était toujours accompagné de son écuyer qui portait une bannière arborant les armoiries de son seigneur. Dès cette époque, les hommes avaient compris l'importance d'un emblème quelconque pour les identifier, les faire reconnaître. L'idée semble avoir fait son chemin simultanément sur tous les points du globe. Toutes les nations ont leur drapeau. Dans l'Empire britannique même, à part la mère patrie, l'Australie, l'Etat libre d'Irlande, la Nouvelle-Zélande, l'Union Sud-Africaine ont leur drapeau respectif, et ces pays appartiennent à la même famille de nations. C'est-à-dire que, y compris la Grande-Bretagne, au moins cinq nations britanniques ont chacune leur drapeau particulier. A mon avis, personne ne peut donc formuler d'objection à ce que le Canada se choisisse un emblème national, tout comme les autres nations sœurs.

Nous avons déjà fait un pas dans cette direction en adoptant des armoiries, comme les autres pays. Non seulement nous possédons des armoiries mais nous avons une devise qui indique la grandeur de notre pays: "De la mer jusqu'à la mer".

Puisque, comme le disait il y a un instant l'honorable député de Battleford-Nord, nous avons choisi une devise et des armoiries qui sont reconnues par tout le pays, pourquoi ne pas avoir un drapeau national? Si la chose avait été faite il y a quelques années, un drapeau canadien remplirait aujourd'hui, pour notre beau pays, le même rôle que celui des autres nations. Ce serait un point de ralliement. Il flotterait sur notre marine de guerre, sur notre marine marchande, sur nos édifices publics, nos écoles, nos résidences. Il serait déployé à la tête de nos processions et lors de nos grandes manifestations patriotiques. Il constituerait le trait d'union entre tous les Canadiens, de quelque province qu'ils soient. Un drapeau canadien contribuerait à l'unité de la Confédération.

Au point de vue purement pratique, le drapeau national servirait de médium d'annonce pour le Canada à l'étranger. Nos touristes, agissant comme les touristes de partout, le

déploraient dans l'univers entier. Ce serait une excellente publicité pour le Canada. Ce besoin, cette nécessité d'avoir un objet pour représenter une idée, une association, un peuple, une union, ne sont pas nouveaux. Ils se révèlent dans les corporations, les unions, les confréries. Toutes ces organisations ont leurs bannières. Non seulement cette bannière est choisie après de longues délibérations, mais celui qui est nommé pour la porter doit être élu par la majorité et il occupe un poste honorable dans cette association. Remontant à mon jeune âge, je me souviens que, dès que nous formions un groupement quelconque dans nos jeux, nous nous empressions de nous procurer une bonne et longue hampe et d'y attacher un chiffon quelconque qui représentait le drapeau du groupe. Il en est de même dans la vie commerciale et dans l'industrie. Chaque manufacturier qui produit une marchandise supérieure se hâte d'enregistrer une marque de commerce, un "trade mark", pour bien indiquer que telle marchandise est produite par sa fabrique, que tel article vient de sa manufacture, que tel ouvrage sort de ses ateliers. Cette marque de commerce est pour son usage unique: c'est son drapeau. En homme d'honneur, il la protège et la défend comme le soldat défend le drapeau de son pays. Il ne tolère pas qu'un concurrent sans scrupule s'en serve; il ne permet pas à ses employés de l'avilir. Si, pour faire face à la concurrence, il doit choisir entre des prix non rémunérateurs et une diminution dans la qualité des articles portant son nom, il préférera faire enregistrer un autre dessin, conservant ainsi la valeur de sa marque originale parce qu'elle est son drapeau!

Puis-je citer une expression populaire, bien entrée dans nos mœurs politiques, une expression que tous les honorables membres de cette Chambre connaissent bien, même très bien? Lors de chaque élection, est-ce que nous ne demandons pas à nos électeurs de nous élire parce que nous arborons le glorieux drapeau libéral, de même que nos adversaires leur font la même demande parce qu'ils bataillent sous l'égide du bon vieux drapeau conservateur? De sorte que même les partis politiques reconnaissent la nécessité d'un objet représentatif de leurs opinions. Cet objet, même s'il n'existe que dans l'abstrait, les intéressés l'appellent le drapeau, tellement le terme est juste.

Si les organisations de toutes sortes jugent indispensable de se munir d'un accessoire quelconque pour exprimer leur unité, à plus forte raison est-il nécessaire de posséder un objet choisi pour représenter notre beau pays. Cet objet symbolique doit être, pour le Canada, le même que pour tous les autres